

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

17 MARS 2016

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Ecole Giraud-Teulon
Parcelle AH 233
Transfert de gestion entre
l'Etat et la Ville**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 21 mars 2016
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 18 mars 2016
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 mars 2016

Pour le Maire,
Par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille seize, le 17 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 mars deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Monsieur LAMY
Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU
Madame MACE à Madame BOUTIN
Madame AGUINET à Madame PEUGNET
Monsieur LAZARD à Madame GOMMIER
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur CAMASSES
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

Était absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Monsieur VILLEFAILLEAU

N° DE DOSSIER : 16 C 11

OBJET : ÉCOLE GIRAUD-TEULON – PARCELLE AH 233 – TRANSFERT DE
GESTION ENTRE L'ÉTAT ET LA VILLE

RAPPORTEUR : Monsieur VILLEFAILLEAU

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les écoles élémentaires et maternelles « Giraud Teulon » ont été construites par la Ville en 1953 et 1987 sur le terrain cadastré AH 233 appartenant à l'État.

La Ville a construit et entretenu ces bâtiments conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du Code de l'éducation.

Afin de sécuriser la gestion de ces équipements, la Ville a sollicité le transfert de gestion de leur terrain d'assiette auprès du Ministère de l'Éducation nationale qui a émis un avis favorable à cette demande par courrier en date du 27 novembre 2007.

Le transfert de gestion est accordé à titre gratuit à compter de la signature de la décision préfectorale portant transfert. L'État peut à tout moment mettre un terme de manière anticipée à ce transfert qui prendra fin de plein droit dès lors que le bien ne sera plus affecté à l'usage prévu (équipement scolaire). Dans ce cas, les équipements seront remis gratuitement en retour à l'État qui en deviendra propriétaire.

Les services de l'État ayant fait parvenir à la Ville la décision portant transfert de gestion, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce transfert.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le transfert de gestion à titre gratuit de la parcelle cadastrée AH 233 et autorise Monsieur le Maire à signer la décision portant transfert ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye